



**COMMISSION SCOLAIRE HARRICANA
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

PROCÈS-VERBAL DU 17 DÉCEMBRE 2018

De la session ordinaire tenue au centre administratif, sis au 341, rue Principale Nord, Amos, Québec, dans le local 3050.

PRÉSENCES

Les membres du conseil des commissaires :

M ^{mes}	Lyne Brousseau, Jeanne Grenier, Julie Laperle, Annie Quenneville, Isabelle Rouillard	par conférence téléphonique représentante du comité CEHDAA présidente
MM.	Denis Coutu, Marc Désilets Jean-François Drouin, Carl Périgny Éric Pomerleau Stéphane Saulter, Joël Turcotte	vice-président, représentant du comité de parents représentant du comité de parents

Les directions de services :

M ^{mes}	Johanne Godbout, Maryline Lambert,	secrétaire générale directrice du Service des ressources humaines
MM.	Francis Audet, Pascal Germain, Serge Paquin, Yannick Roy,	directeur du Service des ressources matérielles et administratives directeur du Service des ressources financières directeur du Service de l'enseignement et services complémentaires, par intérim directeur général

1. Ouverture de la séance

Il est 19 h 20.

CC-7282-18

**2 – ADOPTION DE
L'ORDRE DU JOUR**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Jean-François Drouin,

QUE l'ordre du jour de cette séance soit adopté tel que présenté.

QUE la présidente d'assemblée soit et elle est autorisée à modifier l'ordre de présentation des dossiers.

ADOPTÉE.



ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Dispense de lecture et adoption du procès-verbal du 19 novembre 2018;
4. Intervention de l'assemblée;
5. Comité de parents et comité EHDAA;
6. Correspondance;
 - 6.1 Club de ski de fond d'Amos;
7. Suivi de dossiers :
 - 7.1 Réorganisation du Service de l'enseignement;
 - 7.2 Adoption de la politique relative aux dons et commandites;
8. Huis clos;
9. Dossiers à développement :
10. Dossiers courants :
 - 10.1 Octrois de postes a) ouvrier certifié d'entretien, b) agent de bureau classe 1; c) conseillère à l'éducation préscolaire et d) orthopédagogue;
 - 10.2 Critères d'inscription 2019-2020;
 - 10.3 Modification aux plans d'effectifs a) cadres et b) soutien;
11. Rapports d'activités de la présidente et du directeur général :
12. Autres sujets :
 - 12.1 Coup de cœur pédagogique;
 - 12.2 Rapports annuels des écoles;
 - 12.3 Remise d'un projet entrepreneurial :
13. Clôture de la séance.

CC-7283-18

**3 – DISPENSE DE
LECTURE ET
ADOPTION DU
PROCÈS-VERBAL DU
19 NOVEMBRE 2018**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de, madame la commissaire Isabelle Rouillard,
QUE la secrétaire d'assemblée soit et elle est exemptée de la lecture du
procès-verbal du 19 novembre 2018.
QUE ce procès-verbal soit adopté avec les modifications suggérées au point
6.2.

ADOPTÉE.

4. Intervention de l'assemblée;

Aucune intervention de l'assemblée



5. Comité de parents et comité consultatif pour les élèves handicapés en difficultés d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA)

Monsieur Drouin mentionne que les sujets traités lors du dernier comité de parents ont été la consultation portant sur les critères d'inscriptions, l'impact de l'actualisation l'indice du milieu socio-économique (IMSE) et le tour de table des conseils d'établissements. Le prochain comité de parents se tiendra le 25 février 2019.

En ce qui concerne le comité consultatif, EHDA, madame Laperle indique que les membres ont principalement abordé le dossier majeur du comité cette année, soit le le plan d'intervention. Relativement à ce dossier, les membres ont notamment été informé de l'implantation de SPI, plus précisément du Suivi Personnalisé Internet) dans toutes nos écoles.

6. Correspondance

CC-7284-18

**6.1 – DEMANDE DE
PARTENARIAT
FINANCIER
DU CLUB DE SKI DE
FOND D'AMOS
(TROIS ANS)**

CONSIDÉRANT la demande de partenariat financier logée par le club de ski de fond d'Amos;

CONSIDÉRANT l'utilisation régulière des sentiers par la clientèle de la Commission scolaire;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Stéphane Saulter,

QUE la Commission scolaire verse une contribution annuelle de 4 000 \$ à cet organisme, et ce, pour 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021.

ADOPTÉE.

7. Suivi de dossiers

7.1 Réorganisation : Service de l'enseignement et services complémentaires

Monsieur Roy souligne que Madame Grondin a finalisé son mandat temporaire au Service de l'enseignement lequel s'est terminé le 10 décembre. Il mentionne que monsieur Serge Paquin est affecté temporairement au poste de direction des Services de l'enseignement d'ici le 7 janvier. À la lumière des nouveaux éléments liés à une situation à cette date, une décision à long terme sera prise éventuellement. Le poste de coordonnateur ne sera pas remplacé, messieurs Roy et Paquin se partageront la gestion des dossiers.

CC-7285-18

**7.2 ADOPTION DE LA
POLITIQUE RELATIVE
AUX DONNS ET AUX
COMMANDITES**

CONSIDÉRANT le processus de consultation pour l'adoption de la politique relative aux dons et commandites;

CONSIDÉRANT les recommandations;



IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Joël Turcotte,

QUE cette commission scolaire adopte la politique relative aux dons et commandites, et ce, tel que déposé.

ADOPTÉE.

8. Huis clos

Aucun dossier huis clos.

9. Dossiers à développement

Aucun dossier à développement.

10. Dossiers courants

CC-7286-18

**10.1 A) OCTROI DE
POSTE OUVRIER
CERTIFIÉ D'ENTRETIEN**

CONSIDÉRANT le poste laissé vacant au plan d'effectifs à la suite de la démission de Monsieur Pascal Ayotte au poste d'ouvrier certifié d'entretien au Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT l'affichage du poste d'ouvrier certifié d'entretien;

CONSIDÉRANT la clause 7-1.11 B) II) g) de la convention collective du personnel de soutien;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Jean-François Drouin,

QUE ce conseil des commissaires procède à la nomination de monsieur Normand Blouin à titre d'ouvrier certifié d'entretien, poste régulier à temps complet à raison de 38.75 heures par semaine.

QUE son entrée en fonction soit effective le 18 décembre 2018.

ADOPTÉE.

CC-7287-18

**10.1 B) OCTROI D'UN
POSTE RÉGULIER
D'AGENTE DE
BUREAU CLASSE I -
ÉCOLE SECONDAIRE
D'AMOS**

CONSIDÉRANT le poste laissé vacant au plan d'effectifs à la suite de la démission de Madame Sylvie Boisvert au poste d'agente de bureau classe I à l'École secondaire d'Amos;

CONSIDÉRANT la résolution, portant le numéro CC-7261-18, modifiant le plan d'effectifs et créant un poste d'agent de bureau classe I à hauteur de 30 heures par semaine à cette même école;

CONSIDÉRANT l'affichage du poste d'agente de bureau classe I;

CONSIDÉRANT la clause 7-1.11 B) II) c) de la convention collective du personnel de soutien;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Stéphane Saulter,



QUE ce conseil des commissaires procède à la nomination de madame Marie-Michèle Lajoie à titre d'agente de bureau classe I, poste régulier à temps complet à raison de 30 heures par semaine.

QUE son entrée en fonction soit effective à une date ultérieure.

ADOPTÉE.

CC-7288-18

**10.1 C) OCTROI D'UN
POSTE
PROFESSIONNEL DE
CONSEILLÈRE EN
ÉDUCATION
PRÉSCOLAIRE**

CONSIDÉRANT le poste laissé vacant au plan d'effectifs des professionnels, à la suite de la mutation de madame Sonia Lemay;

CONSIDÉRANT l'affichage du poste de conseillère en éducation préscolaire;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Denis Coutu,

QUE ce conseil des commissaires procède à la nomination de madame Caroline Hallé à titre de conseillère en éducation préscolaire, poste régulier à temps partiel de 60 %.

QUE cette nomination soit et est effective le 4 janvier 2019.

ADOPTÉE.

CC-7289-18

**10.1 D) OCTROI
D'UN POSTE
PROFESSIONNEL
D'ORTHO-
PÉDAGOGUE**

CONSIDÉRANT le poste vacant au plan d'effectifs des professionnels, à la suite de la démission de madame Anne-Marie Morasse;

CONSIDÉRANT l'affichage du poste d'orthopédagogue;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame la commissaire Julie Laperle,

QUE ce conseil des commissaires procède à la nomination de madame Évelyne Laferrière à titre d'orthopédagogue, poste régulier à temps complet à raison de 35 heures par semaine.

QUE cette nomination soit et est effective à une date ultérieure.

ADOPTÉE.

CC-7290-18

**10.2. CRITÈRES POUR
L'INSCRIPTION DES
ÉLÈVES DANS LES
ÉCOLES POUR
L'ANNÉE SCOLAIRE
2019-2020**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 239 de la Loi sur l'instruction publique, cette Commission scolaire doit adopter ses critères d'inscription pour ses élèves;

CONSIDÉRANT que ce document a fait l'objet des consultations prévues par la Loi;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Joël Turcotte,



QUE les critères d'inscription des élèves dans les écoles, pour l'année scolaire 2018-2019, soient adoptés tels que présentés par le Service de l'enseignement et les services éducatifs complémentaires.

ADOPTÉE.

CC-7291-18

CONSIDÉRANT le plan déposé à cette rencontre;

10.3 A)
MODIFICATION AU
PLAN D'EFFECTIFS
PERSONNEL
D'ENCADREMENT

CONSIDÉRANT que ce document traduit la volonté de la commission scolaire;

CONSIDÉRANT les consultations faites auprès de l'association des cadres du secteur Harricana;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Carl Périgny,

QUE cette commission scolaire adopte le plan d'effectifs modifié du personnel d'encadrement pour 2018-2019.

ADOPTÉE.

CC-7292-18

CONSIDÉRANT le plan d'effectifs du personnel de soutien secteur général 2018-2019;

10.3 B)
MODIFICATION AU
PLAN D'EFFECTIFS DU
PERSONNEL DE
SOUTIEN – SECTEUR
GÉNÉRAL

CONSIDÉRANT les besoins de l'organisation;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Joël Turcotte,

QUE ce conseil des commissaires procède à l'abolition du poste régulier à temps complet, à raison de 38 heures 45 minutes par semaine, d'électricien classe principale au Service des ressources matérielles, suite à la nomination de M. André Belzile, au poste de régisseur.

QU'UN poste régulier à temps complet à raison de 38 heures 45 minutes par semaine d'électricien au Service des ressources matérielles soit et il est créé.

ADOPTÉE.

11. Rapports d'activités de la présidente et du directeur général

Aucun document

12. Autres sujets

12.1 Coup de cœur pédagogique

Le directeur général présente une vidéo de l'école Notre-Dame-du-Sacré-Cœur de Barraute portant sur les journées de concertation. La vidéo sera présentée aux parents de la communauté lors du spectacle de Noël. Elle



explique le besoin des membres de l'équipe école de planifier et développer des outils communs pour favoriser la réussite de tous les élèves.

12.2 Rapports annuels des écoles

Le directeur général souligne le dépôt des rapports annuels 2017-2018 de tous les établissements de la Commission scolaire.

12.3 Cadeau aux commissaires : un crayon biodégradable

Cette année, les commissaires reçoivent un crayon du projet des élèves de 3^e secondaire de Natagan « on s'aime le bonheur ». Cette année, le projet entrepreneurial œuvre pour une préoccupation sociale: l'itinérance. Les fonds amassés permettront d'offrir à un itinérant un repas et une nuit à La Piaule de Val-d'Or ainsi qu'à l'Accueil d'Amos. Le crayon Sprout est entièrement biodégradable et peut être mis en terre afin de faire germer une graine.

13. Clôture de la séance

CC-7293-18

13. LEVÉE DE LA
SÉANCE

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Denis Coutu,

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE.

Il est 20 h 13.

Annie Quenneville, présidente

Johanne Godbout, secrétaire générale